



Droit de descision d'un enfants de 15 ans

Par **jpkuz**, le **23/11/2010** à **18:14**

Bonjour,rnje pose la question pour un jeune né en 1995 et qui voulait savoir s'il avait le droit de donner son avis sur une descision de justice rendu a ces parents, et mis placé ce jeune garçon en maison d'acceuilrnaujourd'hui il voudrais rentrer chez lui, mais la justice n'a pas donné accord, et sa question est a t'il le droit de demander a rentrer chez lui, peut obtenir des recours et au pres de quel organismes, car il pensse qu'a 15 ans il peut avoir droit a sa descision

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **18:58**

Il peut avoir un avocat gratuitement, que ses parents en fassent la demande au batonnier.rnEnsuite ses parents vont une requête pour récupérer l'enfant et il demande à être entendu par le juge